

Pour la paix

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **17 (1929)**

Heft 299

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259641>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Grande-Bretagne nous envoya, de son côté, à cette occasion, Mrs. Mocatta. Ainsi, dès le premier jour, la *Maison de la Femme*, fidèle à sa destinée, ouvrait grandes ses portes à toutes nos sœurs et leur disait: « Venez, sœurs roumaines de la Grande-Roumanie, sœurs saxonnes de Bucovine et de Transylvanie, sœurs ukrainiennes de Bessarabie, sœurs hongroises de l'Ardeal, venez, vous êtes ici chez vous, c'est la Maison où nous pourrions nous rencontrer, nous connaître, donc nous aimer. »

La Maison de la Femme s'est efforcée de répondre à tous les besoins: salle de consultations juridiques, salle de consultations médicales, bibliothèque, restaurant, tea-room, home, salle de conférences et de concerts, bureau d'information permanent pour tout ce qui concerne le travail de la femme, rien n'a été omis pour que chacune y trouve tout ce qui peut répondre à ses besoins. Mais ce que nous voulons surtout y répandre à profusion, c'est la chaleur de nos cœurs ouverts à tous et à toutes; nous voulons que ce soit là véritablement le foyer accueillant de la paix, de la concorde et de la charité.

CATHERINE CERKEZ,
*Secrétaire générale du Conseil National
des Femmes roumaines.*

* * *

Une autre correspondante roumaine nous adresse à cette occasion un article sur la princesse Cantacuzène, initiatrice et fondatrice de la Maison de la Femme, dont nous extrayons les lignes suivantes, certaine qu'elles intéresseront nos lecteurs. (Réd.)

Une des femmes les plus en vue parmi celles qui, en Roumanie, se sont engagées dans le travail social et philanthropique, est incontestablement la princesse Alexandrine Cantacuzène. Née dans un milieu patricien, riche et distingué, douée de remarquables et brillantes qualités, ayant eu le privilège d'une éducation accomplie, elle ne pouvait être satisfaite uniquement par la vie de société. Aussi, renonçant résolument, comme de nombreuses femmes d'élite, à la frivolité d'une existence mondaine, se consacra-t-elle entièrement à ses devoirs sociaux, mettant au service des causes humanitaires tous les avantages que lui valait sa situation.

Pendant la guerre, elle dirigea, comme membre de la Croix-Rouge roumaine, le plus grand hôpital de Bucarest, qui pouvait abriter plus de 3000 blessés. Elle organisa également, pendant



*Princesse
Alex. J. Cantacuzène*

Cliché Mouvement Féministe

La princesse A. CANTACUZÈNE

l'occupation de son pays, des cuisines populaires pour femmes et enfants, nourrissant ainsi plus de 2000 personnes par jour, et pratiquant un service intense d'assistance en faveur des prisonniers des camps de concentration.

Une de ses créations les plus importantes est la Société nationale des Femmes orthodoxes de Roumanie, dont les nombreuses branches se ramifient sur tout le pays. Cette Société a sous son contrôle 40 écoles enfantines, les premières qui aient été créées en Roumanie, dans lesquelles plus de 35,000 enfants sont surveillés et nourris pendant que leurs mères travaillent au dehors; 8 lycées, où sont instruites plus de 3000 jeunes filles, et de nombreuses écoles pour adultes, où des milliers d'ouvriers apprennent à lire et à écrire.

Féministe convaincue, la princesse Cantacuzène a beaucoup travaillé pour ouvrir aux femmes les carrières de l'administration publique. Elle-même a été la première femme de notre pays appelée à occuper une fonction publique, ayant été nommée par cooptation conseillère municipale à Bucarest, témoignage de reconnaissance rendu à son travail efficace. C'est elle aussi qui a fondé le Conseil national des Femmes roumaines, comme la Petite Entente des Femmes, dans laquelle elle proposa, lors du Congrès de Rome de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, aux déléguées de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie, de la Grèce et de la Pologne, de se réunir à celles de la Roumanie. Nos lecteurs savent que les Conférences de cette Petite Entente des Femmes, successivement tenues depuis 1923 à Bucarest, à Belgrade, à Prague et à Athènes, ont beaucoup contribué à répandre les idées féministes dans le Sud-Est de l'Europe, et les travaux accomplis lors des réunions de Bucarest sur la question de la situation légale de l'enfant illégitime peuvent être considérés comme la meilleure base pour une législation future dans nos pays sur cette importante question.

Enfin, réalisant ainsi son désir de paix qu'elle poursuit avec ténacité, la princesse Cantacuzène a pris l'initiative de la première manifestation de solidarité entre femmes de races et de religions différentes, habitant le même pays, et divisées depuis la guerre par la souffrance et par la haine, en rassemblant en 1925 les Associations minoritaires féminines de Roumanie pour étudier, avec le Conseil National des femmes de ce pays, leurs difficultés et leurs revendications.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les organisations nationales ou internationales desquelles fait partie la princesse Cantacuzène. Signalons seulement que, l'an dernier, elle présenta à la Commission de Coopération intellectuelle de la S. d. N., un projet de colonies de vacances internationales, qui a été adopté et recommandé par la Commission comme l'une des meilleures bases à l'œuvre de pacification mondiale par l'éducation. En même temps, elle organisait parmi la jeunesse scolaire de son pays les premiers concours qui aient eu lieu en Roumanie sur l'œuvre de la Société des Nations, et faisait venir à Genève les lauréats, méritant ainsi les félicitations qui lui ont été adressées de toutes parts.

RACHEL CHAÏES.

Pour la Paix

Nous avons annoncé précédemment la Conférence internationale sur les méthodes modernes de guerre et la protection des populations civiles qu'a organisée à Francfort, au début de janvier la Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté. D'après tous les comptes-rendus qui nous en sont parvenus, cette Conférence, à laquelle ont participé des savants et des spécialistes de tous pays, a remporté un véritable succès, en montrant comment les plus belles conquêtes scientifiques modernes, celles dont les applications pratiques peuvent concourir aux progrès de la civilisation, peuvent aussi, en un tour de main, être détournées sur des buts de meurtre et de destruction dès qu'un état de guerre est déclaré. Comme l'a très bien dit l'économiste français bien connu, Francis Delaisi, la distinction entre industries de guerre et de paix n'existe plus maintenant, et toutes les industries peuvent être adaptées aussi rapidement à la fabrication de matériel de guerre que les chemins de fer, les automobiles et les avions être utilisés pour

des buts de guerre. Aussi la Conférence, parmi les nombreuses résolutions qu'elle a adoptées, a-t-elle accentué la nécessité d'éclairer les populations sur la gravité de cette situation, et marqué que seul le désarmement peut rendre impossible des guerres qui s'annonceraient effroyables.

De son côté, l'*Allgemeiner Deutscher Frauenverein* avait voté, lors de son Assemblée générale de Halle, l'automne dernier, une résolution condamnant les gaz asphyxiants, qui sera transmise au Congrès de Berlin de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes.

* * *

Lors de la réunion, à Dresde justement, de la Commission de la Paix de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, l'un des orateurs, le vénérable professeur Quidde, avait annoncé l'intention des Sociétés pacifistes allemandes de demander au Reichstag l'abrogation du paragraphe de la Constitution de Weimar qui réserve à la Chambre le droit de déclarer la guerre (droit qui, précédemment, appartenait à l'empereur). C'est maintenant chose faite. Le Cartel des Sociétés allemandes de la paix a demandé l'autre jour que ce paragraphe soit remplacé par les dispositions suivantes, en harmonie avec la situation nouvelle créée par l'adhésion de l'Allemagne à la S. d. N. et par sa signature du Pacte Kellog :

1) La République allemande renonce désormais à la guerre. Les conflits d'ordre international sont réglés exclusivement par les voies amiables, par conciliation, par arbitrage, ou par la Cour permanente de justice internationale.

2) Les droits et les obligations prévus en l'article 16¹ du pacte de la S. d. N. restent intacts. Néanmoins, les mesures militaires dont il est question en l'article 16 dudit pacte ne peuvent être prises qu'en vertu d'une loi adoptée par la majorité exigée pour la révision de la Constitution.

3) Les entreprises d'ordre militaire qui ont été ordonnées en violation des présentes dispositions sont considérées comme des crimes. Une loi spéciale déterminera les peines applicables aux personnes qui en sont responsables, et les formes de la procédure qui sera ouverte contre elles.

* * *

Le Président de la Commission préparatoire du Désarmement de la S. d. N., M. Loudon, ambassadeur des Pays-Bas à Paris, vient de convoquer cette Commission pour le 15 avril prochain à Genève. Une réunion d'experts de la Commission chargée de la rédaction d'une Convention internationale sur la fabrication des armes, munitions et matériel de guerre se réunira, à Genève également, le 11 mars.

De-ci, De-là...

Les 70 ans de Mrs. Chapman Catt.

Parmi les jubilés de femmes d'élite célébrés, par une curieuse coïncidence, au cours de ces derniers mois, nous tenons à signaler tout spécialement celui de la fondatrice et présidente d'honneur de notre Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes, Mrs. Chapman Catt. C'est, en effet, le 9 janvier, que Mrs. Catt a atteint cet âge de 70 ans qu'elle porte si peu, et de tous les côtés les témoignages d'affection, de reconnaissance et d'admiration ont convergé sur sa demeure de New Rochelle, dans l'Etat de New-York. Car il n'est pas un suffragiste à travers le monde qui ne sache ce que doit notre cause à Mrs. Catt.

L'Alliance Internationale lui a offert à cette occasion un *Livre d'or*, dont chaque page était constituée par un souvenir d'une des

¹ Cet article est celui qui règle les obligations des Etats membres de la S. d. N., à l'égard d'un Etat également membre, et ayant recouru à la guerre.

54 Sociétés affiliées: photographie, aquarelle, gravure, inscription. Nous avons eu le privilège d'en voir quelques-unes, qui étaient de petites merveilles artistiques, celles envoyées par des pays orientaux, tout spécialement. L'Union française pour le Suffrage a eu la très heureuse idée de faire reproduire une belle photographie de sa regrettée présidente, Mme Schlumberger-de Witt, dans le cadre de son bureau de travail, accompagnée de cette pensée que nous ne saurions trop méditer: *Nous sommes responsables du mal que nous n'empêchons pas, ou contre lequel nous luttons trop faiblement.* Et notre Association suisse pour le Suffrage a fait figurer dans ce livre une photographie de notre fameux escargot, entourée des signatures, et des dédicaces des nombreuses admiratrices que Mrs. Catt compte dans notre pays.

En outre, comme notre Présidente internationale d'honneur joint à ses capacités politiques et oratoires le goût du jardinage et de la cuisine — qui donc disait que les suffragistes n'étaient pas des femmes d'intérieur? — un envoi lui a été également fait de notre pays, tant pour sa collection de recettes internationales (recette des *leckertis* de Bâle, et recette des *bricellets* de Genève) que pour son jardin international, ce dernier sous forme de graines de plantes alpines, choisies avec soin pour le climat de New-York par le botaniste genevois bien connu de tous les spécialistes, M. Correvon. Et nous ajouterons aussi que M. Correvon, lorsqu'il a su à qui était destiné cet envoi, a tenu à y ajouter son petit paquet personnel en témoignage de ses convictions féministes!

L'idée recule... en Afghanistan.

Nos lecteurs ont-ils réalisé que nombre des réformes imposées par le roi Amanoullah à ses sujets, et qui viennent de lui coûter sa couronne, sont en majeure partie des réformes d'ordre féministe? On a annoncé, en effet, que cédant à la pression opérée sur lui, il avait déclaré qu'il allait rappeler celles des jeunes filles qui avaient été envoyées en Turquie pour y faire leur éducation à l'occidentale; que le port du voile obligatoire est rétabli pour les femmes; que les Associations féminines seront dissoutes; et le reste à l'avenant. En effet, et on l'avait bien relevé lors du voyage en Europe du souverain, l'été dernier, ce qui l'avait surtout frappé, cela avait été la place occupée par la femme dans la vie publique de certains pays d'Occident, et la réception que lui avait offerte la *Lady Mayoress* de Liverpool, Miss Beavan, l'avait profondément impressionné. Et il avait certes fait preuve de beaucoup de clairvoyance en pensant que la civilisation d'un peuple vaut ce que vaut la place qui y est faite à la femme, et que jamais l'Afghanistan ne pourrait jouer un rôle d'Etat civilisé tant qu'y subsisteraient les coutumes orientales de séquestration et d'ignorance relatives à la femme.

C'est dommage, grand dommage...

Dr. Marie-Elisabeth Luders victime d'un accident.

C'est avec un vif regret que nos lecteurs apprendront que la députée féministe allemande bien connue, qui a si souvent représenté son pays à nos Congrès internationaux, et qui a été l'une des trois seules femmes membres de la grande Conférence Economique Internationale de 1927, vient d'être victime d'un accident, qui paraît assez sérieux, suite d'une chute.

Nous nous associons de grand cœur à tous les vœux de prompt rétablissement qui sont adressés de tous les milieux à l'éminente parlementaire allemande.

L'assurance-vieillesse et les femmes.

La convocation par le Département fédéral de l'Economie publique de la grande Commission extra-parlementaire, constituée, il y a dix ans certainement, pour étudier le premier projet d'une loi d'exécution de l'assurance-vieillesse et invalidité, a suscité une certaine émotion dans nos milieux féministes suisses, parce que, sur les 89 membres que compte cette Commission (dont 9 experts techniques), il ne se trouve que deux femmes: la présidente de la Société d'Utilité publique, et la présidente de la Ligue des Femmes catholiques. L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses ayant autrefois été représentée dans cette Commission par Mme de Mülinen, qui n'y a jamais été remplacée (il est vrai que la Commission ne s'est pas réunie depuis bien des années), une protestation a été immédiatement adressée au Département par le Comité de l'Alliance pour que cette omission soit réparée, et nous ne doutons pas qu'elle ne le soit. Mais ne faudrait-il pas aller plus loin encore, et, comme le suggère notre confrère le *Schw. Frauenblatt*, demander aussi une représentation des organisations professionnelles féminines, puisque